



vente de ma maison, occupé par un locataire

Par **coqdor**, le **24/04/2012** à **14:55**

Bonjour,

J'ai un gros soucis, mon futur ex mari et moi sommes sur le point de divorcer. Mais nous avons signé un bail de 3 ans avec un nouveau locataire, et ce il y a tout juste 1 mois, ça me fend le cœur

pour lui mais il faut absolument que nous vendions cette maison .

Que faire ? j'aimerais trouver la réponse à mes questions et s'il faut que nous attendions la fin du bail , il risque d'avoir du grabuge entre mon ""mari"" et moi

Aidez moi et dites moi s'il y a une solution à notre problème

Je signale que nous avons repris un locataire car on pensait refaire un bout de chemin ensemble mais la vie est vraiment impossible entre nous et ce sera une très très grosse catastrophe que de reprendre la vie commune

Aidez moi , donnez moi une solution

je remercie d'avance les personnes qui pourront me répondre et non me juger

Par **janus2fr**, le **24/04/2012** à **16:11**

Bonjour,

Sauf accord amiable avec le locataire, celui-ci est en place pour au minimum 3 ans. Vous ne pouvez pas lui donner congé pour vente avant l'échéance du bail.

En revanche, rien ne vous interdit de vendre le bien occupé (c'est à dire avec le locataire en place). Bien entendu, cela provoque généralement une décote du logement qui se vend donc un peu moins cher.

Par **coqdor**, le **24/04/2012** à **17:15**

Merci Janus2fr pour m'avoir répondu aussi vite, je vais voir ce que je peux faire , voir éventuellement trouver un acheteur qui voudrait garder le loc

Je suis désespérée

cordialement